

## Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

## À qui s'adresse cette formation ?

Aux commerciaux, technico-commerciaux, gestionnaires, chargés d'études, responsables de produit ou de marché en assurance individuelle, dans les organismes assureurs ou sociétés de courtage, aux consultants et auditeurs.

## Pour obtenir quoi ?

Connaître l'ensemble des dispositions fiscales entourant tous les produits d'assurance vie individuelle.

## Quels objectifs pédagogiques ?

**Présenter** le régime des taxes et des déductions fiscales sur les cotisations de l'assurance vie individuelle.

**Maîtriser** la fiscalité des plus values et des capitaux en cas de décès.

**Présenter** les dispositions particulières s'appliquant aux Bon de Capitalisation, PEP et PERP, DSK et NSK, Loi Madelin et PERIN (loi Pacte).

## Quelles méthodes mobilisées ?

Par une pédagogie très interactive, s'appuyant sur la mise en œuvre de cas pratiques inspirés de cas réels, et par une grande interactivité (participation des stagiaires, questions/réponses).

## Quels sont les prérequis ?

Connaissances de base en assurance santé individuelle.

## Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

## Qu'allez-vous apprendre ?

### Les taxes d'assurance

### Déduction fiscale des cotisations

- Dispositions restant applicables aux rentes de survie

### Fiscalité des plus-values des contrats vie

- Rachats partiels, rachat total ou versement au terme
- Fiscalité des plus-values
- Barèmes des prélèvements libératoires
- Contributions sociales
- IFI

### Cas particulier des bons de capitalisation anonymes

### Fiscalité des rentes viagères

- Constituées à titre onéreux
- Constituées à titre gratuit

### Fiscalité des capitaux en cas de décès

- L'article 757 B du CGI
  - Cas pratique et imprimés fiscaux
- L'article 990 I du CGI après la réforme de 2012 et la LFR pour 2013
  - Cas pratique
- Démembrement de la clause bénéficiaire : l'abandon de la doctrine Bacquet
  - Cas pratique
- Dispositions de la Loi de finance rectificative pour 2013 :
  - Taxation des gros capitaux

### Le PEP et PERP

- Fiscalité des retraits sur le PEP
- Fiscalité des cotisations
- Fiscalité des prestations

### Les contrats « DSK », « NSK » et « Vie génération »

### Les contrats loi Madelin

### Le PER-IN : le Plan d'Épargne Retraite Individuel issu de la loi Pacte

01 44 51 04 00  
info@caritat.fr

## Qui anime cette formation ?

### Laurent GIRETTE,

Diplômé en marketing et en actuariat, expert conseil en retraite et prévoyance d'entreprise. Après une expérience en Cies d'assurances, Mutuelle, bancassurance et en assurances vie individuelles et collectives, il est formateur depuis 12 ans, et Président de Benefits & Value SAS.



## La formation en pratique...

### Quand et où ?

**23 juin 2021**

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30  
En distanciel, via l'application WEBEX

### Combien ça coûte ?

890 € HT + TVA 20%, soit 1 068 € TTC.  
Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète.

## Qu'en disent les stagiaires ?

« Le support est pratique afin de suivre soi-même et pourra être également être utilisé à l'avenir, Très pédagogique. »

*VE, Chargée d'études Juridique – PREPAR VIE*

« La formation est complète, on reçoit des informations des prochaines loi aussi. »

*GF, Responsable conception et développement – SWISSLIFE*